

BE-A0523_715862_800410_FRE

Inventaire des minutes du notaire Nicolas
Joseph Ernotte à Wandre, 1812-1837



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 21 Minutes. 1812-1837.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Ernotte Nicolas Joseph (Wandre)

Période:

1812-1837

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.6175

Etendue:

- Etendue inventoriée: 1.32 m
- Dernière cote d'inventaire: 21.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI, Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement consultables par le notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être consultés.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Nicolas Joseph Ernotte.

HISTORIQUE

Le notaire Nicolas Joseph Ernotte a exercé entre 1812 et 1837 à Wandre.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant que le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Les minutes étaient détenues par Mathieu et Xavier Ulrici, notaires associés à Argenteau.

ACQUISITION

Les minutes du notaire Ernotte ont été versées aux Archives de l'État à Liège le 18 juillet 2017 par les notaires Ulrici.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent une partie de la période d'exercice du notaire Ernotte. Les années 1828, 1831-1833 et 1835 sont manquantes.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été élimé.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

1	1 - 21 MINUTES. 1812-1837. 18 août 1812 - 28 décembre 1812.	1 liasse
2	5 janvier 1813 - 30 décembre 1813.	1 liasse
3	1er janvier 1814 - 28 décembre 1814.	1 liasse
4	1er janvier 1815 - 31 décembre 1815.	1 liasse
5	5 janvier 1816 - 12 décembre 1816.	1 liasse
6	1er janvier 1817 - 30 décembre 1817.	1 liasse
7	1er janvier 1818 - 30 décembre 1818.	1 liasse
8	5 janvier 1819 - 27 décembre 1819.	1 liasse
9	2 janvier 1820 - 28 décembre 1820.	1 liasse
10	6 janvier 1821 - 27 décembre 1821.	1 liasse
11	4 janvier 1822 - 30 décembre 1822.	1 liasse
12	7 janvier 1823 - 30 décembre 1823.	1 liasse
13	5 janvier 1824 - 30 décembre 1824.	1 liasse
14	5 janvier 1825 - 27 décembre 1825.	1 liasse

15	4 janvier 1826 - 29 décembre 1826.	1 liasse
16	1er janvier 1827 - 19 décembre 1827.	1 liasse
17	3 janvier 1829 - 19 décembre 1829.	1 liasse
18	2 janvier 1830 - 30 décembre 1830.	1 liasse
19	3 janvier 1834 - 27 décembre 1834.	1 liasse
20	7 janvier 1836 - 26 décembre 1836.	1 liasse
21	6 janvier 1837 - 29 décembre 1837.	1 liasse